

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'ÉVEQUE

REUNION DU 2 FEVRIER 2005

COMPTE RENDU

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Raynald Royère :

Mesdames et Messieurs Guy Doussot, Jean Paul Fauconnet, Chantal Durand-Collignon, Philippe Fromont, Dominique Picard, titulaires.

Mesdames Françoise Signol, Marie-Andrée Bourdouleix, Odile Le Faou, Mr François Noblot, Max Liégois, suppléants.

Absents excusés :

Jean-Michel Berthelot donne pouvoir à Philippe Fromont
Christine Robillard

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul Fauconnet.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité, il est ensuite passé à l'ordre du jour :

1/ VOTE DU BUDGET 2005

Le comité syndical vote à l'unanimité le budget tel que proposé par le président et qui est arrêté à la somme de 129 345 € pour le fonctionnement et à la somme de 91 000 € pour la section investissement ; celle-ci prévoit entre autre des travaux de sécurité à l'école primaire, la pose de stores et de convecteurs à l'école maternelle, le renforcement de l'éclairage public, l'extension des réseaux d'eau potable et d'électrification pour l'urbanisation de terrains, l'aménagement d'une allée au cimetière, le solde des honoraires pour l'étude d'impact, l'acquisition de panneaux et bien entendu le remboursement de la dette part capital. Pour l'aider à financer ces travaux, le comité syndical accepte de contracter un emprunt de 67 000 €.

A propos des travaux à l'école primaire qui devraient se réaliser sur juin et juillet, les membres du comité demandent d'en profiter pour faire repeindre les grilles de l'école par le service technique – ils devront par ailleurs se positionner sur le devenir de la stèle - par ailleurs, avant d'effectuer les travaux de remplacement des convecteurs, le comité demande que la laine de verre et l'étanchéité soient revues.

Le comité syndical prend acte par ailleurs, que d'importants travaux de voiries seront à prévoir dans les années à venir – il demande qu'un devis global soit réalisé pour permettre de dresser un ordre de priorité -

2/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2004 du Président qui est en conformité avec le compte de gestion du Percepteur et qui est arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : excédent de 11 183.13 €

Section d'investissement : déficit de 8 498.51 €

L'excédent global est fixé quant à lui au 1^{er} janvier 2005 à la somme de 18 178.01 € .

3/ ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Le comité syndical décide d'attribuer une subventions de 229 € à l'ASLGEM, ainsi qu'une de 46 € pour l'union des DDEN.

INFORMATIONS DIVERSES :

- le président fait état d'un courrier de Mr Coignot sur le devenir des luminaires qui avaient été récupérés – le président explique que les luminaires en question sont larges et qu'ils nécessitent des ampoules de 250 w, alors que les nouveaux exigent des ampoules de 150 w, ce qui représente une économie considérable. Par ailleurs, ils sont en matière plastique, alors que les nouveaux sont en acier entraînant un meilleur vieillissement dans le temps – en conclusion, ces luminaires récupérés reviennent aujourd'hui plus chers en fonctionnement

- le président fait part au comité syndical d'un problème de limitation de vitesse sur la rue du lieutenant Simphal : en effet, celle-ci fixée à 45 km/h n'est valable que dans le sens Chapelle Saint Luc/Grange l'Evêque, et non dans l'autre sens – le comité syndical décide donc de supprimer cette limitation, sachant que la limitation légale est de 50 km/h. Un courrier sera adressé à la gendarmerie, pour l'informer de cette décision.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 30 .

Le Président,

Raynald ROYERE